

Naissance et fonctionnement de la V^o République

La V^o République naît en 1958 dans le contexte de la crise algérienne...

La crise de 1958 : de Gaulle installe la V^o République

Le **13 mai 1958**, une émeute à Alger menace la stabilité nationale : le gouvernement en place (c'est la IV^o République depuis 1946) est incapable de faire face car il ne peut arriver à un consensus : en effet, dans les institutions de la IV^o République les députés ont un très grand pouvoir, dont celui de renverser facilement le gouvernement en place (on parle d' « instabilité ministérielle »). De ce fait le **général de Gaulle**, retiré depuis quelques années de la vie politique, est perçu comme l'homme providentiel face à un régime discrédité.

Le **1er juin 1958** le général de Gaulle est rappelé au pouvoir : il devient président du conseil de la IV^o République (c'est l'équivalent du premier ministre aujourd'hui) en obtenant le pouvoir de rédiger une nouvelle constitution. Préparée pendant l'été elle est présentée aux français le **4 septembre 1958** et approuvée par référendum le **28 septembre 1958**.

Un nouvel équilibre des pouvoirs

Le système français est parlementaire mais il donne une place importante (« clef de voute ») au président de la République : on parle de présidentialisation du régime.

Un rôle important est reconnu aux députés qui, outre voter les lois, peuvent renverser le gouvernement. Mais cela ne se produit quasiment jamais pour 2 raisons :

- d'abord le président ayant le droit de dissolution (une fois par mandat) il l'utilise pour obtenir une majorité qui soit de la même tendance politique que lui ;
- également le mode de scrutin (appelé « majoritaire ») permet au parti (ou au groupe de partis) qui gagne les élections législatives d'avoir une majorité le plus souvent solide : cela a entraîné la bipolarisation de la vie politique française : une majorité est au pouvoir et une opposition l'affronte (le plus souvent cette bipolarisation est celle de la gauche et de la droite).

Un système qui s'essouffle ?

Les institutions de la V^o République sont critiqués sur 2 plans :

- le trop grand pouvoir détenu par la président de la République est dénoncé par certains
- le fait que le scrutin majoritaire ne permette pas aux « petits » partis d'être convenablement représentés à l'Assemblée Nationale est contesté : certains veulent un scrutin tout ou partie à la proportionnelle

Certains estiment qu'une réforme des institutions est nécessaire, d'autres qu'il faut passer à une VI^o République. Mais pour beaucoup le vote du quinquennat (**2000**) qui permet dorénavant de faire coïncider les élections législatives et présidentielles devrait suffire à améliorer le système.

Notions et vocabulaire

CONSTITUTION : ensemble des textes fondamentaux qui définissent un régime politique : types de pouvoirs et rapports entre eux. C'est une série d'articles organisés en parties et précédé d'un préambule général.

DROITE / GAUCHE : division politique et idéologique qui remonte à la Révolution française. Historiquement la droite se réclame de l'ordre, de la nation, de la propriété et de la liberté. Historiquement la gauche se réclame de la justice sociale, de l'égalité, de la fraternité. Mais chacune des 2 tendances n'est pas du tout homogène : la droite peut être ultranationaliste, libérale, modernisatrice, etc. ; la gauche anticapitaliste ou réformiste.

BIPOLARISATION : tendance au regroupement des forces politiques d'un pays en 2 camps, la majorité et l'opposition. En France ces camps sont le plus souvent la gauche et la droite.

DISSOLUTION : pouvoir pour le président, une fois par mandat, de faire procéder à de nouvelles élections législatives.

INSTABILITE MINISTERIELLE : changement fréquent de gouvernement.

MOTION DE CENSURE : possibilité pour les députés de voter contre le gouvernement et donc, en cas de succès, de le renverser

NAVETTE : procédé qui fait qu'une loi est examinée successivement par les députés puis les sénateurs avec retour enfin vers les députés qui ont le dernier mot.

PRÉSIDENTIALISATION : renforcement du poids du Président de la République dans les institutions et la vie politique.

QUINQUENNAT : mandat présidentiel de 5 ans (avant c'était un **SEPTENNAT**).

REFERENDUM : consultation des citoyens sur une question posée par le président de la République à laquelle ils doivent répondre par oui ou non.

RÉGIME PARLEMENTAIRE : système dans lequel le gouvernement est responsable devant une assemblée élue qui peut le renverser.

SCRUTIN : Mode d'élection. En France, pour les législatives il est majoritaire uninominal à 2 tours (le vainqueur d'une circonscription occupe le siège) ; certains voudraient qu'il soit proportionnel c'est-à-dire que les sièges soient attribués en fonction des résultats obtenus par une liste de candidats.